



MAIRIE
DE
VILLEDIEU
84110

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

PROCES VERBAL

Conseil Municipal

Séance du 23 juin 2026

Date de la convocation	Date d'affichage	Membres afférents au conseil	Membres présents	Procurations
15/06/2026	15/06/2026	15	12	3

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin, à 18 heures 30, sous la présidence de M. Joël Bouffiès, maire, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique au lieu habituel de ses réunions.

Présents : M. Joël Bouffiès, M. Aimé Bertrand, M. Stéphane Bigand, Mme Agnès Brunet, Mme Laurence De Moustier, Mme Mireille Dieu, M. Philippe Dufresne, Mme Christine Fostiez, Mme Célia Macabet, M. Jean-Laurent Macabet, M. Laurent Marqué, M. Thierry Tardieu.

Excusés ayant donné pouvoir:

Mme Rosy GIRAUDEL ayant donné pouvoir à Agnès BRUNET
Mme Sara Willems ayant donné pouvoir à Mme Mireille DIEU
M. Jonathan Fauque ayant donné pouvoir à M. Joël Bouffiès

Mme Mireille Dieu est nommée secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mai 2026.
- Délibération modifiant la délibération n° 14-2026 du 20 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal au Maire.
- Délibération portant création d'un poste de contractuel non permanent de catégorie C relevant du cadre d'emplois de l'animation pour le service des affaires scolaires.
- Délibération complétant la délibération n° 38-2017 pour instaurer un régime indemnitaire pour les contractuels relevant des grades de catégorie C des filières de l'animation et médico-sociale et actualiser le seuil pour les grades de catégorie C relevant de la filière technique.
- Délibération autorisant le Maire à signer le protocole tripartite « Participation citoyenne » avec le Préfet de Vaucluse et la gendarmerie départementale de Vaucluse.
- Délibération modifiant la convention de location de la salle de motricité de l'école communale à compter du 1er juillet 2026.
- Délibération approuvant les travaux d'installation d'un dispositif de pompe à chaleur et de traitement de l'air à la salle Garcia, plan de financement et demande de subventions (Contrat Vaucluse Ambition 2026-2028 – contrat initial).

- Tour de table des commissions municipales, avec présentation des projets d'investissement et d'aménagement des bâtiments communaux et des espaces publics.
- Questions diverses.
- Agenda.

M Le Maire ouvre la séance en rappelant la vigilance que la municipalité doit porter aux personnes fragiles résidant sur la commune en cette période de canicule et de vagues de chaleurs. La commission des Affaires sociales a mis en place une veille téléphonique auprès des habitants recensés comme tels dans le plan communal de sauvegarde qui est en cours d'actualisation. Le lien est fait avec les membres de la commission de la précédente mandature et ce travail collégial est à souligner et à saluer.

Il est rappelé ici que chaque habitant qui souhaite pouvoir être contacté par mail ou téléphone par la mairie doit transmettre ses coordonnées au secrétariat de la mairie : mairie@villedieu-vacluse.fr

M le Maire expose la nécessité de rattacher une délibération concernant la création d'un emploi permanent et autorisation de recrutement d'un contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 3° concernant un poste d'Atsem pour l'école Daniel Cordier.

VOTES « favorable » à l'unanimité

I/APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 MAI 2026

Le procès-verbal de la séance du 18 mai 2026 est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

VOTES « favorable » à l'unanimité

II/ Délibération n° 37-2026 : Modification de la délibération n° 14-2026 du 20 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal au Maire

Vu le courrier de la préfecture de Vaucluse relatif au contrôle de légalité et considérant la nécessité de préciser les conditions d'exercice de certaines délégations afin d'en sécuriser la légalité ;

Le Conseil municipal décide de modifier la délibération n° 14-2026 comme suit :

-Au 15° : le Maire est autorisé à exercer le droit de préemption urbain dans les zones de préemption définies par les documents d'urbanisme en vigueur, pour des acquisitions d'un montant inférieur ou égal à 100 000 euros par opération.

-Au 21° : le Maire est autorisé à exercer le droit de préemption défini à l'article L.214-1 du code de l'urbanisme, dans les périmètres arrêtés par le Conseil municipal et pour des acquisitions n'excédant pas 100 000 euros par opération.

-Au 26° : le Maire est autorisé à solliciter toute subvention auprès de tout organisme financeur, pour les opérations inscrites au budget communal ou faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal, dans la limite d'un montant prévisionnel de dépense de 100 000 euros hors taxes par opération.

-Au 27° : le Maire est autorisé à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, la transformation ou l'édification des biens municipaux, ou à habilitier toute personne publique ou privée à déposer de telles demandes sur les biens municipaux, pour les opérations dont le montant ne dépasse pas 500 000 euros hors taxes.

-Au 30° : le Maire est autorisé à admettre en non-valeur les titres de recettes irrécouvrables d'un montant unitaire ne pouvant être supérieur au seuil fixé par décret (100 euros à ce jour).

Article 2 : Toutes les autres dispositions de la délibération n° 14-2026 demeurent inchangées.

VOTES « favorable » à l'unanimité

III°/Délibération n° 38-2026 : Création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation pour accroissement temporaire d'activité

Le Conseil municipal décide :

-de créer, à compter du 31 août 2026, un emploi non permanent d'adjoint d'animation, relevant de la catégorie C, à temps non complet annualisé à raison de 31,35/35e ;

-de pourvoir cet emploi par le recrutement d'un agent contractuel de droit public pour une durée de 11 mois et un jour, du 31 août 2026 au 31 juillet 2027 inclus ;

-de fixer la rémunération de l'agent contractuel en référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint d'animation, en fonction :

- de ses compétences professionnelles appréciées au regard de son expérience et de ses résultats ;
- du niveau de diplôme (BAFA, CAP Accompagnement Éducatif Petite Enfance ou équivalent) ;
- des fonctions exercées et de la nature des missions confiées ;
- d'ouvrir au bénéfice de l'agent contractuel recruté l'accès au RIFSEEP.

VOTES « favorable » à l'unanimité

IV°/Délibération n° 39-2026 : Création d'un emploi permanent d'ATSEM principal de 2e classe et autorisation de recrutement d'un contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 3° du Code général de la fonction publique.

Dans le cadre du fonctionnement du service des affaires scolaires, et afin d'assurer l'assistance au personnel enseignant, l'accompagnement des enfants et le bon fonctionnement de la classe maternelle, la commune souhaite créer un emploi permanent d'ATSEM principal de 2e classe à temps non complet (31,35/35e) à compter du 31 août 2026.

Cet emploi :

- pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière sociale, cadre d'emplois des ATSEM, au grade d'ATSEM principal de 2e classe ;
- pourra, à défaut, être occupé par un agent contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L.332-8 3° du Code général de la fonction publique.

Le contrat de l'agent contractuel sera conclu à durée déterminée pour une durée d'un an renouvelable ; pourra être prolongé dans la limite d'une durée initiale de 3 ans ; sera reconductible par reconduction expresse, dans la limite totale de 6 ans ; pourra être reconduit pour une durée indéterminée à l'issue de cette période maximale de 6 ans, conformément à la réglementation.

VOTES « favorable » à l'unanimité

V/Délibération n° 40-2026 complétant la délibération n° 38-2017 - régime indemnitaire des contractuels de catégorie C

Considérant :

- que l'assemblée délibérante fixe, dans les limites prévues par les textes, la nature, les conditions d'attribution et les plafonds des indemnités applicables aux agents territoriaux ;
- que le RIFSEEP peut être attribué aux agents contractuels de droit public occupant des emplois comparables à ceux des fonctionnaires territoriaux ;
- que la collectivité souhaite étendre le bénéfice de l'IFSE aux agents contractuels de catégorie C des filières animation, médico-sociale et technique ;

Le Conseil municipal décide de fixer les groupes de fonctions et montants d'IFSE pour :

- les adjoints techniques territoriaux (filière technique) ;
- les adjoints territoriaux d'animation (filière animation) ;
- les ATSEM (filière médico-sociale).

Les groupes 1 et 2 et les plafonds annuels (11 340 € pour le groupe 1, 10 800 € pour le groupe 2) sont arrêtés conformément aux tableaux annexés à la présente délibération.

VOTES « favorable » à l'unanimité

VI/Délibération n° 41-2026 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le protocole tripartite « Participation citoyenne »

Mme Mireille DIEU rappelle au Conseil municipal les vols et autres incivilités survenus sur le territoire communal, qui constituent une préoccupation majeure pour la sécurité des habitants et des biens.

Elle rappelle l'organisation, le 4 juin 2026, d'une réunion publique réunissant les élus, la population locale et le major de la gendarmerie de Vaison/Malaucène, afin d'informer la population sur le contexte sécuritaire et de présenter le dispositif de « participation citoyenne ».

Après présentation des principaux articles du projet de protocole et des rôles respectifs du Maire, des citoyens référents et de la gendarmerie, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole tripartite « Participation citoyenne » à intervenir entre la commune, le Préfet de Vaucluse et le commandant du groupement de gendarmerie départementale de Vaucluse ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire et tout acte nécessaire à l'exécution du protocole.

Mme Mireille DIEU fait part de ses échanges avec le Major Pastok ; il est indiqué que, compte tenu de la période estivale, la mise en place opérationnelle du dispositif (identification des référents de quartier et réunion de lancement) interviendra ultérieurement, après signature de la convention et transmission au contrôle de légalité.

VOTES « favorable » à l'unanimité

VII/Délibération n° 42-2026 : Approbation des opérations d'investissement, plans de financement et sollicitation de subventions au titre du CVA 2026-2028-contrat initial

Monsieur le Maire rappelle la nécessité des travaux suivants :

- Opération n° 131 : remplacement de la pompe à chaleur et de la centrale de traitement d'air de la salle Garcia par un système « roof-top » unitaire, compte tenu des dysfonctionnements constatés depuis l'été 2025 et des difficultés rencontrées pour honorer les contrats de location de la salle ;
- Opération n° 144 : réfection de la voirie des Faines et travaux de sécurisation, intégrant la gestion du risque de ruissellement en aléas forts ;
- Opération n° 148 : réalisation et aménagement d'un emplacement de conteneurs à ordures ménagères desservant les lotissements du Tardieu et du Clos sous le Château, afin d'éviter les dépôts dispersés et les difficultés d'exploitation pour le service de collecte.

Les élus évoquent la rencontre avec les riverains des deux lotissements concernés par l'installation de l'emplacement des containers à ordures ménagères. Plusieurs points ont alors été débattus concernant les nuisances possibles, la nécessité d'obtenir une autorisation d'urbanisme, le fait que la construction du nouveau lotissement du clos sous le château n'avait pas prévu cette installation dans l'enceinte.

M le Maire s'est engagé à revenir vers les pétitionnaires pour leurs présenter des croquis du projet, les assurer

du maintien de la totalité des places de stationnement du parking du Connier . M Stéphane Bigand expose à l'assemblée un premier projet qui concerne le terre-plein, bordant le chemin du Connier, qui reçoit l'assentiment des élus.

Le Conseil municipal approuve le plan de financement des opérations, intégrant une part de financement au titre du Contrat Vaucluse Ambition 2026-2028, à hauteur de 70% des montants estimatifs des travaux hors taxes, comme suit :

PROJETS	Montants prévisionnels des travaux HT	Participation financière sollicitée auprès du CVA 2026-2028 - contrat initial	Part autofinancement communal (hors TVA)	TVA à charge de la commune
Remplacement de la pompe à chaleur et de la centrale de traitement de l'air par un roof top - salle polyvalent Garcia	54 950 €	Part TEE : 23 460 € Part socle : 15 005€	16 485 €	10 990€
Réalisation emplacement pour containers ordures ménagères	7200 €	Part socle : 5040 €	2160 €	1440 €
Sécurisation de voirie : chemin des Fâines	34 675 €	Part socle : 24 272.50 €	10 402.50 €	6 935 €
TOTAUX	96 825 €	Part TEE : 23 460€ Part socle : 44 317.50 €	29 047.50 €	19 365 €

VOTES « favorable » à l'unanimité

VIII/ Délibération n° 43-2026 : Avenant à la convention de mise à disposition de la salle de motricité de l'école Daniel Cordier

Vu la délibération n° 28-2025 du 3 juillet 2025 approuvant la convention de mise à disposition de la salle de motricité de l'école Daniel Cordier à M. Alexandre GISLARD, psychomotricien diplômé d'État ;

Vu la délibération n° 08-2026 du 17 février 2026 modifiant l'article relatif à la redevance mensuelle pour la fixer à 100 euros du 1er mars 2026 au 30 juin 2026 ;

Considérant l'avis de la commission des affaires sociales et le bilan d'activité présenté par M. Alexandre GISLARD le 8 juin 2026 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

- de modifier l'article relatif à la redevance mensuelle prévu dans la délibération n° 28-2025, en ramenant le montant de ladite redevance à 120 euros mensuels à compter du 1er juillet 2026, jusqu'à l'échéance de la convention ;
- de maintenir toutes les autres dispositions de la délibération et de la convention inchangées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition ainsi que tous documents afférents à la présente décision.

Il est convenu d'une période de non utilisation de la salle du 15 juillet au 31 août 2026.

VOTES :
14 voix « pour »
1 voix « contre »

IX/ – TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil municipal procède au tour de table des commissions, qui rendent compte de leurs travaux et projets.

- **Commission des affaires générales :**

Sont notamment évoqués :

- le parking de l'espace loisirs, déclaré fonctionnel pour la guinguette dansante du 27 juin organisée par le comité des fêtes;
- l'organisation et la mise en œuvre du stationnement au parking de l'école du lundi 6 juillet au vendredi 28 août (pose d'une chaîne et d'un cadenas à code) ;
- l'implantation de cendriers au terrain de boules ;
- le nouvel emplacement pour un rack à vélos est décidé en bas de la Rue du Mistral, vers la mairie. Ce mobilier urbain permettra le stationnement de 16 vélos et limitera les stationnements qui encombrent la place aux beaux jours. Le cout est de 872.26 euros TTC.
- Implantation d'une nouvelle signalétique fléchant le parking de la Croix de Granier afin de renforcer la visibilité de cet espace de stationnement gratuit. L'accueil d'une centaine de véhicules y est possible et désengorgerait le centre du village.
- Discussion sur un nouveau fléchage de la commune avec l'agence routière départementale de Vaison-la-Romaine : projet, en sortie de Vaison-La-Romaine, de dévier le trafic routier par la route de Roaix et ainsi éviter les encombrements routiers que connaît le centre du village en arrivant par la route de Villedieu et rue de l'hôpital.
- Mise en route de l'antenne téléphonique : plusieurs interventions sont encore à venir pour une mise en route prévue à la mi-juillet
- Recours éventuel à un effaroucheur/fauconnier pour éloigner les nombreux oiseaux qui nichent dans les platanes de la place, causant d'importants désagréments pour les restaurateurs : un devis est à l'étude.

- **Commission des ressources humaines**

Sont notamment abordés :

- le changement à venir du responsable du Centre de loisirs de l'école (CLAE), dans l'attente d'informations de la CCVV qui doit mettre à disposition un nouvel agent à la rentrée prochaine : il est à noter des problèmes de recrutement dans ce secteur d'activités ;
- le recrutement de Mme Elise MARCILLY pour remplacer Mme Véronique L'HOMME au poste d'agent d'entretien des bâtiments communaux et de service à cantine, à compter du jeudi 25 juin 2026 au matin, avec présentation à l'équipe ; *(à noter depuis la tenue du CM que le contractuel n'est pas resté en poste et qu'un nouveau recrutement est en cours)* ;
- la réactivation d'un dossier TIG (Travaux d'intérêt Général) pour un poste d'agent technique polyvalent (espaces verts / espaces urbains) du 29 juin 2026 au 31 juillet 2026.

- **Commission des travaux**

Sont notamment évoqués :

- les travaux de reprise des plateaux des tables et des assises des bancs de l'espace loisirs Daladier (10 tables, 20 bancs) en bois de douglas (lames de terrasse imputrescibles), pour un montant de 1 320 euros TTC qui seront réalisés par les agents techniques ;
- l'arrosage des plantations en période de canicule ;
- le débroussaillage de la voirie par un prestataire, chantier en cours mais qui doit s'achever rapidement, avant le début de la haute saison touristique avec notamment l'entrée de village ;
- la rencontre d'entreprises pour obtenir des devis pour changer pour les volets de l'école ;
- la visite annuelle des bâtiments communaux par un technicien de la société « Bureau Veritas », accompagné de l'agent technique prévue le 16 juillet prochain.
Les rapports seront transmis aux élus concernés pour obtenir les devis le cas échéant. La secrétaire

générale consultera également l'agent technique pour vérifier les travaux qui pourraient alors être réalisés en régie.

- **Commission des affaires sociales**

Sont abordés :

- le suivi de l'actualisation du Plan communal de sauvegarde, retardé par la difficulté de dégager des plages horaires suffisantes pour le service dans les prochains jours ;
- l'organisation du repas des seniors, avec validation de l'agenda (prise en compte de la demande de Mme Sara WILLEMS pour une manifestation concernant la bibliothèque)
- réunion de la commission intercommunale de la commission des affaires sociales : présentation du service de transport Atchoum qui est un dispositif de transport solidaire et de covoiturage mis en place par la Communauté de communes Vaison Ventoux pour faciliter les déplacements des habitants du territoire. La question des paiements reste un écueil pour certains usagers.
- souhait de la commission d'organiser une rencontre avec M. Christophe Camp, référent de la mise en place d'un plan de sauvegarde intercommunal,
- volonté d'inscrire la commune dans la campagne annuelle « Octobre rose » de sensibilisation au dépistage du cancer du sein, organisée chaque mois d'octobre,
- demande d'ajouter des défibrillateurs à la salle des fêtes et à l'espace loisirs Daladier.

Commission de l'urbanisme

- recensement des climatisations installées ces dernières années dans le village afin de vérifier l'obtention des autorisations municipales nécessaires,
- aménagement de la zone du Devès : attache a été prise avec la SPL Vaucluse pour accompagner la commune dans son projet d'urbanisation de la zone, comme prévu au Plan Local d'Urbanisme. Pour rappel, La SPL Territoire Vaucluse est une société publique détenue par des collectivités locales du département. Elle permet aux communes de porter ensemble des projets d'aménagement, d'équipement ou d'ingénierie. Son intérêt est d'agir rapidement, avec une gouvernance publique, au service des territoires et de leurs habitants.
La question de l'insertion d'une maison médicale sur ce site est posée et nécessitera un débat ultérieur.
- La commission évoque les PPRI (Plans de Prévention des Risques d'Inondation) et les éléments de suivi correspondants.

Commission des affaires scolaires

- Il est fait compte rendu du conseil d'école qui s'est tenu le 22 juin 2026 avec la présentation d'un bilan sur l'année écoulée et la projection des nouveaux effectifs de la prochaine rentrée :
 - 17 élèves en maternelle
 - 18 élèves en CP-CE
 - 22 élèves en CE2-CM1- CM2
- Le projet scolaire et thème principal pour la prochaine année concernera les Arts.

Finances

- Participation à la première réunion intercommunale : répartition du fonds de concours aux communes à hauteur de 16 000 euros pour les 2 prochaines années
- M le maire participera à la rédaction du nouveau pacte de gouvernance intercommunal.

X/ QUESTIONS DIVERSES

Sont évoquées au titre des questions diverses :

- Les festivités à venir : la planification et l'organisation des prochains événements comme le 14 juillet et la fête votive de la St Laurent vont donner lieu à des réunions de travail avec le comité des fêtes ;
- la soirée de théâtre des Deux Mondes du 14 juin 2026, avec le spectacle « Hé Molière, elle est où la mer ? » a rencontré un vif succès avec plus de 80 personnes ; un don de 300 euros sera versé à la commune;
- Bulletin municipal : Mlle Célia Macabet est vivement remerciée pour son travail de mise en page du bulletin municipal.

XI/ AGENDA

- Courses cyclistes : Les 6 et 7 août prochains, deux événements majeurs liés au vélo vont concerner la commune avec :
 - Le 06/08 : Course cycliste en Drôme Provençale / Nord Vaucluse-passage par la route de Mirabel et la route de Buisson ;
 - Le 07/08 : le Tour de France Femmes passera aux abords de la commune, route de Buisson et route de Roaix

Une communication spécifique va être affinée aux cours de ces prochaines semaines, notamment pour les informations de fermeture de la circulation et relayée sur le site internet de la mairie, les organisateurs assureront également une campagne de communication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

La secrétaire de séance,

Mireille DIEU.

Le Maire,

Joël BOUFFIES.

